



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
287, avenue McArthur, Ottawa, Ontario K1L 6P3
Téléphone : 613 746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité

Pour les piscines et les plages au Canada

Norme pour les installations aquatiques

Procédures d'urgence et d'exploitation

Norme

Chaque propriétaire et exploitant doit s'assurer qu'il y a des procédures d'urgence et d'exploitation écrites, disponibles à la piscine, qui doivent être mises en oeuvre dans l'éventualité d'une situation d'urgence, d'un accident ou d'une blessure. Il doit aussi s'assurer que tous les surveillants-sauveteurs et le personnel concerné reçoivent une formation spécifique aux procédures d'urgence et d'exploitation du site où ils travaillent.

Définitions

Propriétaire: Une personne ou une corporation qui est propriétaire d'une piscine publique.

Exploitant: Une personne désignée par le propriétaire d'une piscine publique à titre de responsable de l'exploitation de la piscine.

Justification

Des procédures écrites et claires doivent être facilement accessibles aux membres du personnel afin qu'ils puissent s'y familiariser. Ces procédures permettent d'améliorer l'exploitation quotidienne sécuritaire de l'installation et la capacité du personnel à intervenir lors d'une situation d'urgence.

Références

- Une variété de documents de référence disponibles sur le site Web www.canlii.org de l'Institut canadien d'information juridique, qui contient des documents relatifs aux lois et règlements de toutes les compétences législatives du Canada.
- Alerte : la pratique de la surveillance aquatique; Société de sauvetage Canada

Adoption

- Approuvé en 10 avril 2012 par le Conseil d'administration de la Société de sauvetage du Canada

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.